



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-001-2022-06

PUBLIÉ LE 1 JUIN 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2022-05-30-00033 - ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2286 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013) (3 pages)

Page 3

IDF-2022-05-30-00032 - ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2288 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris » (2 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-30-00033

ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2286 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale « LABORATOIRE DE
BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27
place Jeanne d Arc à
PARIS (75013)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS - 2022 / 2286

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à
PARIS (75013)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-029 du 27 avril 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° 2011/DT75/329 du 19 septembre 2011, portant autorisation de fonctionnement du « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013) ;

CONSIDÉRANT La demande reçue le 29 mars 2022 et complétée le 26 avril 2022 de Mesdames Catherine MOATTI et Karine WETTERWALD, biologistes associées du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013), afin de prendre en compte :

- La transformation juridique de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » en société d'exercice libéral à actions simplifiée (SELAS) « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », en date du 6 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » du 6 mars 2022, portant décision de :

- La transformation du statut juridique de la société « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » en société d'exercice libéral par actions simplifiée, et adoption des nouveaux statuts de la société sous sa forme nouvelle ;
- La nomination de Madame Karine WETTERWALD en qualité de présidente de la société ;

CONSIDÉRANT L'extrait du Kbis de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » à jour au 20 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT Les nouveaux statuts de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » mis à jour à l'issue de l'assemblée générale du 6 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT La nouvelle répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » sis 27, place Jeanne d'Arc à PARIS (75013), dirigé par Mesdames Karine WETTERWALD et Catherine BENICHOU-TOUATI, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » sise 27, place Jeanne d'Arc à PARIS (75013), enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 75 005 039 5, est autorisé à fonctionner sur les 2 sites ci-dessous :

1. JEANNE D'ARC, siège social et site principal
27, place Jeanne d'Arc à PARIS (75013)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 040 3
2. DIDEROT,
70, bd Diderot à PARIS (75013)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 041 1

Les quatre biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », dont deux sont associés, sont les suivants :

1. Madame Karine JEANNISSON WETTERWALD, médecin, biologiste coresponsable, associée, Présidente
2. Madame Catherine BENICHOU-MOATTI, pharmacien, biologiste coresponsable, associée,
3. Monsieur Pierre COSTELLE, pharmacien, biologiste médical,
4. Madame Delphine ALBOU, pharmacien, biologiste médical,

La répartition du capital social de la SELAS « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC » est la suivante :

Associés	Actions Ordinaires	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Catherine MOATTI	2 430	60 %	2 430	60 %
Karine WETTERWALD	1 620	40 %	1 620	40 %
Sous-total Associés Professionnels Internes	4 050	100 %	4 050	100 %
TOTAL	4 050	100 %	4 050	100 %

ARTICLE 2^e: L'arrêté n° 2011/DT75/329 du 19 septembre 2011 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE JEANNE D'ARC », sis 27 place Jeanne d'Arc à PARIS (75013) est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e: La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint Denis, le 30 mai 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par déléation,
La Directrice du pôle Efficience

signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2022-05-30-00032

ARRÊTÉ n° DOS 2022 / 2288 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale « Caisse Primaire
d Assurance Maladie de Paris »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS – 2022 / 2288

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
« Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris »**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2022-029 du 27 avril 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Pierre OUANHNON, Directeur de l'offre de soins par intérim, et à différents collaborateurs ;

CONSIDERANT La demande reçue le 20 avril 2022 et complétée le 3 mai 2022, de madame Dorothee LECOCQ, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris » sis 21 rue Georges Auric à PARIS (75019), en vue de la modification de l'autorisation administrative dudit laboratoire afin de prendre en compte son changement d'adresse lié au déménagement de l'activité pré-analytique située au 7^e étage vers le rez-de-chaussée du même immeuble ;

CONSIDERANT Les arrêtés antérieurs portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris » ;

CONSIDERANT La liste des biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale et leur qualification ;

CONSIDERANT La liste des équipements et du matériel du local sis 104 Bis, Rue Réaumur à PARIS (75002) ;

CONSIDERANT La copie de l'arrêté de la Ville de Paris modifiant le cadastre, ainsi que la numérotation des accès, conformément à la demande de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris, daté du 16 juin 2021 ;

CONSIDERANT La copie du plan et de la description du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 104 Bis, Rue Réaumur à PARIS (75002) ;

CONSIDERANT Que l'organisation et le fonctionnement du laboratoire sont conformes aux dispositions du code de la santé publique ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris » dont le siège social sis 21 rue Georges Auric à PARIS (75019), dirigé par Madame Dorothee LECOCQ, exploité par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 072 085 6, est autorisé à fonctionner sur le site, ouvert au public, ci-dessous :

1. Site « REAUMUR »,
104 Bis, Rue Réaumur à PARIS (75002)
Pratiquant les activités suivantes : biochimie générale et spécialisée, hématocytologie, hémostase, bactériologie, parasitologie, mycologie et sérologie infectieuse.
Numéro FINESS en catégorie 610 : 75 003 724 4

La liste des quatre biologistes médicaux dont une est biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale est la suivante :

1. Madame Dorothee LECOCQ, médecin, biologiste responsable ;
2. Monsieur Karim DIDOUCHE, médecin, biologiste médical ;
3. Madame Valérie GABAI, pharmacien, biologiste médicale ;
4. **Madame Hakima LOUATI, médecin, biologiste médicale ;**

ARTICLE 2^e : Les arrêtés antérieurs portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « C.P.A.M. de Paris », sont abrogés à compter de la réalisation effective des opérations susvisées, soit le 6 mai 2022.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : La directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 30 mai 2022

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France
et par délégation,

La directrice du pôle Efficience,

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT